

## ANNEXE 2

# Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

D'alliance genfs =

Nom : Dallemande  
Prénom : Georges  
Numéro national : 58.01.17-171.59  
Adresse : 43 Avenue des Sittelles, Woluwe-Saint-Pierre 1150

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)<sup>1</sup>

<u>MANDATS</u>
1. Échevin (titulaire) – Commune de Woluwe-Saint-Pierre (depuis 01/12/2024)
2. Membre du conseil communal – Commune de Woluwe-Saint-Pierre
3. Membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration – EBDS - En bord de Soignes, sc
4. Administrateur de la Caisse de retraite des sénateurs
5. Représentant – Chambre des représentants
6. Membre associé du bureau – Chambre des représentants
<u>FONCTIONS</u>
<u>FONCTIONS DÉRIVÉES</u>
1. Membre du comité de gestion – En bord de Soignes, sc

2. Rémunérations et avantages de toute nature<sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5<sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2<sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

<u>RÉMUNÉRATIONS</u>	<u>MONTANTS</u>
Échevin – Commune de Woluwe-Saint-Pierre	5458,46 euros

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

#### AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup><sup>5</sup>, et les rémunérations  
6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)<sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal  
qui précède la déclaration<sup>8</sup>

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Woluwe-Saint-Pierre le 30/09/2025

le 8 octobre 2025

Nom : Dallemagne Georges

Signature

Je déclare que les informations ci-dessus sont exactes et真实的. Je déclare également que je n'ai pas bénéficié d'aucune aide extérieure pour élaborer ce document.

J'atteste que les informations ci-dessus sont exactes et真实的. Je déclare également que je n'ai pas bénéficié d'aucune aide extérieure pour élaborer ce document.

Georges Dallemagne  
Le 8 octobre 2025  
Signature : G. Dallemagne  
Téléphone : 02 345 6789  
Courriel : georges.dallemagne@exemple.be

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL  
ANNEE 2024**

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE  
Avenue Charles Thielemans 93  
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Ce document n'est pas un document officiel.  
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée :

Date de la sortie :

N° national :

Date de naissance :

CONFIDENTIEL \*0000000002\*

**M. Georges DALLEMAGNE**

(Code destination : 0260)

1150 Woluwe-Saint-Pierre  
Belgique**FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10**

N° : 124

Montant en EUR

6

Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :

a) Rémunérations	5.458,46
b) Avantages de toute nature	11,00
- nature : IZ	
TOTAL :	250 5.469,46

23

Précompte professionnel

a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur	1.882,11
Total	286 1.882,11

**FICHE N° 281.30**

N° : 7

Montant en EUR

6

Revenus imposables payés ou attribués à des résidents

a) Jetons de présence

1.710,80

10

Précompte professionnel

466,20

\*0000000002\*

\*0000000002\*

\*0000000002\*

\*0000000002\*

\*0000000002\*